



Doc. 15796  
21 juin 2023

## Assurer un accès libre et sûr par le corridor de Latchine

### Amendement<sup>1</sup> n° 13

*Dans le projet de résolution, paragraphe 4, première phrase, après les mots «l'Azerbaïdjan», ajouter les mots suivants:*

« , en agissant conformément aux normes et principes pertinents du droit international, »

#### *Note explicative*

L'Azerbaïdjan, qui a subi l'agression militaire de l'Arménie, a libéré ses territoires souverains en exerçant les droits que lui confère le droit international.

#### *Déposé par:*

SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, CE/AD  
ARPADARAI Nigar, Azerbaïdjan, CE/AD  
GADIRLI Erkin, Azerbaïdjan, CE/AD  
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE  
JAFAROV Kamal, Azerbaïdjan, CE/AD  
KARIMZADA Parvin, Azerbaïdjan, CE/AD  
NURULLAYEVA Konul, Azerbaïdjan, CE/AD

---

1. 2023 - Troisième partie de session

